

## Séance du 6 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bernard DAVERGNE, Maire.

Étaient présents :

MM. DAVERGNE Bernard, SEIGNEUR Christian, MOREL Christian, COPPIER Jean-Claude, BOULANGER Carol, CUVIER Géraud, PARMENTIER Jean-Pierre, LEBORGNE Daniel, LEGRAND Alain, JUPIN Mickaël, CREUSET Thierry, Mmes HECKMANN Maryline, BARBIER Stéphanie, TULIER Nathalie, PLATEL Anne, HAUTIN Magali, DELAVIGNE Véronique, INDERBITZIN Denise.

Était absent : M. MAVIOU Michel ayant donné procuration à M. Bernard DAVERGNE

La séance est ouverte.

Mme Anne PLATEL est désignée secrétaire de séance.

### 1) MARCHES RELATIFS A LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

M le maire donne les résultats de la 3ème consultation pour les lots 2 et 13, ils s'établissent comme suit :

- Lot 2 : une seule offre a été reçue, l'entreprise CMB pour un montant H.T de 40 768.00 €,
- Lot 13 : une seule offre a été reçue, l'entreprise EGERO (déjà titulaire du lot 1), le montant de l'offre s'élève 79 900.00 € H.T. Toutefois après vérification il s'avère que des erreurs de calculs se sont glissées dans le DPGF, puis suite à la mise au point avec l'entreprise l'offre a été réactualisée et s'élève à 51 471.48 € H.T.

Ces 2 lots peuvent donc être attribués.

En conséquence M. le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ces marchés. Après en avoir délibéré, le conseil valide les offres et autorise M. le maire à les signer.

Enfin tous les lots étant attribués, M. le maire fait part du montant total des offres qui s'élève à 642 617,13 € H.T soit un gain de 7 822.94 € H.T par rapport à l'estimation qui était de 650 440,00 € H.T.

### 2) DIVERS

✓ M. le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé lors du vote du budget de rechercher un programmiste pour la construction d'un pôle enfance/jeunesse. Après consultation, il fait part de l'offre du cabinet CAP PROJET qui s'élève à 14 140,00 € H.T. Il demande donc l'autorisation de signer le contrat. Le conseil accepte.

✓ M. SEIGNEUR informe l'assemblée que les travaux de la traversée urbaine suivent leur cours. Ils devraient être terminés début juillet sauf ceux du rond-point.

✓ Mme HAUTIN demande pour quelle raison les candélabres à l'intérieur de l'école primaire restent allumés. M. le maire répond que ces 2 candélabres ne sont pas raccordés sur les armoires d'éclairage public mais sur le compteur de l'école. L'entreprise DEMOUSELLE sera contactée afin d'étudier la possibilité de les éteindre.

Elle fait également remarquer l'exploit des jeunes Hugo et Mathéo VARRET qui ont réussi les sélections pour être ramasseur de balles lors du Tournoi de Roland Garros, et les félicite.

✓ M. CUVIER fait remarquer que l'arrêt de bus SNCF de la Gare a été déplacé pendant la durée des travaux, toutefois aucune information ne figure au niveau de l'abri de bus.

✓ M. MOREL informe l'assemblée que 20 places avaient été offertes pour la commune de Feuquières en direction des jeunes de 13 à 30 ans pour assister au concert « Monster of Tribute Rock » à la salle Vim'arts à Woincourt, toutefois aucune personne ne s'est manifestée pour profiter de cette offre, probablement en raison des délais trop courts entre la réception de l'information et la date du concert (4 jours).

Enfin il informe l'assemblée qu'il a assisté à l'assemblée générale des MARPA de Picardie, et qu'il y aurait beaucoup d'évolutions au niveau du fonctionnement dans les mois à venir. Plus d'informations seront données lors de l'assemblée générale de la MARPA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

